

Date d'affichage : 28/03/2022

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION TELEPHONIQUE DU 17/03/2022**

Présents : Mme S. HIOT, Mrs C. FOURNIER, L. CARPENTIER, E. KARA, P. LAVIGNON, A. SERGENT, D. SAUVAGE.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 12/03/2022 :

Coupe Défisports+ U19 :

57065.1 ST MARTIN BOULOGNE – ATTIN US : Forfait de ATTIN US. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE 3 - ATTIN US 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Attin US.

57066.1 SAMER RC – BLENDECQUES : Forfait de BLENDECQUES. Homologué : SAMER RC 3 - BLENDECQUES 0 par forfait. Amende 23€ à Blendecques.

57069.1 WIMEREUX AS – ARQUES ES : Forfait de ARQUES ES. Homologué : WIMEREUX AS 3 - ARQUES ES 0 par forfait. Amende 23€ à Arques ES.

57073.1 FORT VERT FJEP – ST LEONARD ES. Inscription sur la FMI d'un joueur de ST LEONARD ES suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 28/03/2022. Homologué : FORT VERT FJEP 5 ST LEONARD 0 par pénalité. Amende 100€ à St Léonard.

57074.1 GROUPEMENT QUIESTEDE ROQUETOIRE – CREQUY FRESSIN : Forfait de Créquy Fressin. Homologué : GROUPEMENT QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 - CREQUY FRESSIN 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Créquy Fressin.

Coupe Défisports+ U17 :

57079.1 GUINES ES – BOULOGNE CONTI : Forfait de BOULOGNE CONTI. Homologué : GUINES ES 3 - BOULOGNE CONTI 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Boulogne Conti.

57084.1 GROUPEMENT CANCHE AUTHIE – DESVRES JS : Forfait du GROUPEMENT CANCHE AUTHIE. Homologué : GROUPEMENT CANCHE AUTHIE 0 - DESVRES JS 3 par forfait. Amende 23€ au Groupement Canche Authie.

57085.1 RECQUES SUR HEM – WIERRE/CREMAREST : Forfait de WIERRE/CREMAREST. Homologué : RECQUES SUR HEM 3 - WIERRE/CREMAREST 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Wierre/Crémarest.

57086.1 ENQUIN LES MINES – CONDETTE JS : Forfait de CONDETTE JS. Homologué : ENQUIN LES MINES 3 - CONDETTE JS 0 par forfait. Amende 23€ à Condettes JS.

57088.1 BLARINGHEM US – PONT DE BRIQUES : Forfait de PONT DE BRIQUES. Homologué : BLARINGHEM US 3 - PONT DE BRIQUES 0 par forfait. Amende 23€ à Pont de Briques.

57089.1 CANCHE TERNOISE – BOULOGNE ESL : Dossier transmis en commission de discipline.

Coupe Défisports+ U15 :

57111.1 ETAPLES AS B - GROUPEMENT QUIESTEDE ROQUETOIRE : Forfait du GROUPEMENT QUIESTEDE ROQUETOIRE. Homologué : ETAPLES AS B 3 - GROUPEMENT QUIESTEDE ROQUETOIRE 0 par forfait. Amende 23€ à Groupement Quiestede Roquetoire.

57112.1 CANCHE TERNOISE – CALAIS CATENA : Forfait de CALAIS CATENA. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 - CALAIS CATENA 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Calais Caténa.

57114.1 COULOGNE ES B - GROUPEMENT SENINGHEM NIELLES : Forfait du GROUPEMENT SENINGHEM NIELLES.
Homologué : COULOGNE ES B 3 - GROUPEMENT SENINGHEM NIELLES 0 par forfait. Amende de 23€ au Groupement Seninghem Nielles.

57116.1 GROUPEMENT LYS AA FOOT – WIMILLE CO : Forfait du GROUPEMENT LYS AA FOOT. Homologué :
GROUPEMENT LYS AA FOOT 0 - WIMILLE CO 3 par forfait. Amende 23€ au Groupement LYS AA Foot.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : Mr Claude Fournier